



## La Charte éthique du CEMG de Lille

Le collège des enseignants de médecine générale (CEMG) est la société académique de la discipline médecine générale du Nord Pas de Calais.

Il a vocation à représenter tous les enseignants de médecine générale du Nord Pas de Calais dans leur valence de soins, d'enseignement et de recherche.

A ce titre, il est en relation permanente avec le collège national des généralistes enseignants (CNGE) dont il est la structure locale, avec ses adhérents, avec le département de médecine générale et les autres départements universitaires, avec la faculté de médecine au sein de l'université.

A ces titres, le CEMG peut nouer des relations avec des organismes et institutions publics et privés ayant la santé, l'enseignement ou la recherche dans leur champ d'activité, des associations, des entreprises y compris celles de l'industrie pharmaceutique.

Le CEMG de Lille décide de se doter d'une charte visant à promouvoir le respect de règles éthiques, dans le cadre déontologique, réglementaire et législatif existant.

Les règles éthiques du CEMG se fondent sur les valeurs universelles de respect de la dignité de la personne humaine et des Droits de l'Homme. Elles affirment :

- La nécessité de transparence concernant les conflits d'intérêts éventuels des personnes et des structures.
- La nécessité de garder son indépendance impliquant l'absence de tout rapport de soumission.

L'ensemble des rapports qu'il entretient individuellement et collectivement avec les enseignants de médecine générale, avec l'université, avec l'ensemble de ses partenaires et interlocuteurs sont soumis au respect de ces règles.

### Le CEMG de Lille, association loi 1901, a pour objectifs de :

**1/** Agir dans le but d'améliorer le système de santé et la prise en charge des personnes individuellement et collectivement. Préconiser un système de distribution des soins orientés vers les soins primaires.

**2/** Regrouper les médecins spécialistes en médecine générale. Développer la qualité et la pertinence des soins, de l'enseignement et de la recherche. Améliorer et promouvoir les connaissances et les compétences en médecine générale.

**3/** Promouvoir l'accès équitable aux moyens d'apprentissage pour tous les étudiants. Organiser la formation des enseignants de la discipline dans le respect de la charte éthique.

**4/** Développer et promouvoir des programmes dans les axes de soins, d'enseignement et de recherche en médecine générale.

**5/** Représenter la médecine générale universitaire dans les instances régionales et départementales.

**6/** Défendre les intérêts moraux de ses membres.

**7/** Accueillir les jeunes spécialistes de la discipline en formation ou diplômés qui se destinent à l'enseignement ou la recherche en médecine générale.

- ❖ Toute personne intervenant au nom du CEMG de Lille devra produire une déclaration de conflit d'intérêts.
- ❖ Toute collaboration formalisée ou contractualisée entre le CEMG et une autre structure fera référence à cette charte acceptée par les deux parties.
- ❖ Les signataires de cette charte s'engagent à refuser toute prise d'intérêts directs en contradiction avec les objectifs du CEMG, tout particulièrement avec des firmes intervenant dans le domaine de la santé.
- ❖ Tout membre du CEMG ne peut parler ou s'engager au nom de la structure qu'en ayant reçu mandat. Tout membre ayant une responsabilité ou une mission dans la structure est tenu au respect de cette charte éthique.
- ❖ Toute action du CEMG devra respecter les principes et l'ensemble des articles énoncés dans cette charte.